

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 14 septembre 2010 portant nomination des  
membres et du président du Conseil supérieur des  
Allocations et Prêts d'études**

**A.Gt 11-09-2014**

**M.B. 03-11-2014**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret réglant, pour la Communauté française les allocations et les prêts d'études, coordonné le 7 novembre 1983, notamment les articles 21, 22 et 23;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2010, portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des Allocations et Prêts d'études, tel que modifié à ce jour;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998, tel que modifié, portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des services du Gouvernement de la Communauté française-Ministère de la Communauté française, notamment l'article 69;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 2014, fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement de la Communauté française,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2010, portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des Allocations et Prêts d'études, est modifié comme suit :

Sous A : « Membres effectifs » :

2° b) Un membre effectif représentant l'enseignement libre non confessionnel :

M. Marc VANDAMME, Vice-recteur à l'ULB, représentant la FELSI est remplacé par Mme Anita MATHIEU, Responsable du service social étudiant de l'ULB.

3° Deux membres effectifs représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire officiel et de l'enseignement artistique de niveau secondaire officiel :

- Madame Sarah GOFFIN est remplacée par Monsieur David LECOMTE, chargé de mission à la F.A.P.E.O.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Bruxelles, le 11 septembre 2014.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :  
L'Administrateur général,  
Jean-Pierre HUBIN

